

<p>Date de convocation : 12/06/2025</p>	<p><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b></p> <p><b>COMMUNE DE DUNIERES</b></p> <p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
---	---

Le seize juin deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17).

Excusés : Nelly BEULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Christophe MOULIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Thierry SABOT (3).

Absents : Corinne BEAL, Colette MORIN, Eric PARRAT (3).

Madame Patricia SOUCHON a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE** : Aménagement d'une zone de loisirs au Solier – Modification du plan de financement – Demande de subvention LEADER : déplacements doux.

**DCM 20250616-7**

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations DCM 20241105-19 et DCM 20241105-20 du 5 novembre 2025 relatives à l'aménagement de la zone de loisirs du Solier.

Il informe que, suite aux études complémentaires effectuées sur cette zone, des modifications ont été apportées au projet.

Monsieur Le Maire présente le projet et le plan de financement actualisés :

DEPENSES en HT		RECETTES		
Terrassements - démolitions	76 650.00 €	DETR	43 539.75 €	19.10%
Cheminements	151 306.80 €	Leader	93 234.33 €	40.90%
		Autofinancement	91 182.72 €	40.00%
<b>TOTAL</b>	<b>227 956.80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>227 956.80 €</b>	<b>100.00%</b>

AR Prefecture

043-214300873-20250616-DCM20250616\_7-DE  
Reçu le 20/06/2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (une abstention : Robert VALLAT) :

- Approuve le projet et le plan de financement actualisés ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Europe une subvention du LEADER de 93 234.33 € dans le cadre des déplacements doux ;
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,  
Patricia SOUCHON

AR Prefecture

043-214300873-20250616-DCM20250616\_7-DE  
Reçu le 20/06/2025